

Attribution facultative	AIDE A LA MOBILITE : TICKETS CARS															
Objectif	Favoriser la mobilité dans le cadre de l'accès à l'emploi, à la formation de courte durée ou à la réalisation de démarches nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle et les démarches liées à la santé L' aide est réservée aux personnes ne bénéficiant pas des aides légales. Ces aides sont délivrées aux personnes en situation de grande difficulté dans un contexte d'urgence, d'accidents de la vie et d'absence de réponses des organismes préalablement sollicités.															
Dossier à fournir par le demandeur	Une évaluation globale de la situation sociale sera prise en compte à l'instant T de la demande. Remettre le <u>formulaire de demande</u> et les pièces justificatives.															
Pièces justificatives	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatif Pôle Emploi, de formation ou RV médical - Copie de la pièce d'identité ou du livret de famille (selon la situation), - 3 derniers bulletins de salaire concernant chaque membre du foyer, - Dernier avis d'imposition ou de non imposition, - Notification de paiement des prestations familiales de la Caisse d'Allocation Familiale (AL, AAH, RSA...), - Justificatifs de paiement de (ou des) retraites ou pensions, - Copie de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière (s'il y a lieu), - 3 derniers relevés bancaires - Tous justificatifs relatifs à la situation actuelle du foyer, autres que ceux mentionnés ci-dessus, - Copie du jugement de mise sous tutelle ou Curatelle (s'il y a lieu). 															
Critères et montant de l'attribution de l'aide	<p>Une carte de 10 voyages (ligne 19).</p> <p>L'aide est basée sur le Reste à Vivre Moyen Mensuel = $A - (B + C + D) / \text{nbre de personne du foyer}$</p> <table border="1" data-bbox="517 1263 1436 1603"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="517 1263 1436 1312">Reste à vivre moyen mensuel (RVMM)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="517 1312 908 1361">RVMM < 197 euros</td> <td data-bbox="908 1312 1436 1361">Prise en charge de 85% de la facture</td> </tr> <tr> <td data-bbox="517 1361 908 1411">RVMM de 198 à 282 euros</td> <td data-bbox="908 1361 1436 1411">Prise en charge de 65% de la facture</td> </tr> <tr> <td data-bbox="517 1411 908 1460">RVMM de 283 à 338 euros</td> <td data-bbox="908 1411 1436 1460">Prise en charge de 50% de la facture</td> </tr> <tr> <td data-bbox="517 1460 908 1509">RVMM de 339 à 423 euros</td> <td data-bbox="908 1460 1436 1509">Prise en charge de 40% de la facture</td> </tr> <tr> <td data-bbox="517 1509 908 1559">RVMM de 424 à 563 euros</td> <td data-bbox="908 1509 1436 1559">Prise en charge de 25% de la facture</td> </tr> <tr> <td data-bbox="517 1559 908 1603">RVMM > 564 euros</td> <td data-bbox="908 1559 1436 1603">aucune aide</td> </tr> </tbody> </table>		Reste à vivre moyen mensuel (RVMM)		RVMM < 197 euros	Prise en charge de 85% de la facture	RVMM de 198 à 282 euros	Prise en charge de 65% de la facture	RVMM de 283 à 338 euros	Prise en charge de 50% de la facture	RVMM de 339 à 423 euros	Prise en charge de 40% de la facture	RVMM de 424 à 563 euros	Prise en charge de 25% de la facture	RVMM > 564 euros	aucune aide
Reste à vivre moyen mensuel (RVMM)																
RVMM < 197 euros	Prise en charge de 85% de la facture															
RVMM de 198 à 282 euros	Prise en charge de 65% de la facture															
RVMM de 283 à 338 euros	Prise en charge de 50% de la facture															
RVMM de 339 à 423 euros	Prise en charge de 40% de la facture															
RVMM de 424 à 563 euros	Prise en charge de 25% de la facture															
RVMM > 564 euros	aucune aide															
Durée	Une fois, sur 12 mois consécutifs.															
Refus	Les organismes d'aide n'ont pas été sollicités au préalable. La personne sera orientée dans ses démarches. Les critères d'attribution ne sont pas valides. Dépassement du plafond autorisé annuel et/ou budget CCAS atteint.															